

Sécurité incendie

Responsabilités et rôle de l'employeur ou du Chef d'établissement

FORMACODE : 42817

OBJECTIFS

Intégrer dans sa démarche de prévention, ses obligations et responsabilités en tant qu'employeur et délégataire concernant l'organisation de la sécurité incendie.

Appliquer en fonction de son établissement, les obligations liées au risque incendie.

PARTICIPANTS

Employeurs / DRH.
Responsables sécurité.
Responsables techniques.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

MÉTHODES ET MOYENS

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Présentation illustrée de nombreux exemples et études de cas.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette + vidéoprojecteur, ressources multimédia, paperboard.
Exemple de registre de sécurité. Instructions de sécurité.
- > **Moyens humains**
Formateur qualifié en sécurité incendie (SSIAP) ou ayant une expérience de management du risque incendie.

ÉVALUATION

- > Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **Contexte réglementaire**
Code du travail • Décrets • Principes généraux de prévention des risques • Rôle et obligations de l'employeur • Rôle et les obligations du chef d'établissement • Prise en compte du handicap dans l'évacuation
- > **Organisation de la lutte contre le feu**
Mécanismes et effets de la combustion • Efficacité des différents matériels selon les natures de feu à combattre
• Classification des feux • Présentation de consignes
- > **Impacts sur le Document Unique et le plan de prévention**
- > **Suivi des formations et des recyclages**
- > **Études de cas**
Consignes : exercices pratiques • Identification des besoins et formations requises en fonction des différents types d'établissements.

MODALITÉS

Durée : 1 jour.

Prix : nous consulter.